

Environnement Nouvelle-Écosse Plan de services en français 2011-2012

Message de la sous-ministre

Au nom du ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse, je suis heureuse de présenter notre plan de services en français pour l'année 2011-2012. Nous reconnaissons l'importance d'offrir aux Néo-Écossais l'accès aux programmes du ministère dans la langue de leur choix. Depuis la promulgation de la *Loi sur les services en français* à l'automne 2004 et l'entrée en vigueur du *Règlement sur les services en français* en décembre 2006, nous avons fait des progrès considérables pour bâtir notre capacité de répondre aux besoins de la communauté acadienne et francophone.

Le ministère de l'Environnement continuera d'améliorer sa capacité d'offrir des services en français en 2011-2012. Nous espérons continuer notre partenariat avec la communauté acadienne et francophone, les Affaires acadiennes et d'autres ministères et organismes du gouvernement alors que nous continuons d'améliorer la prestation de services aux Acadiens et aux francophones de toute la province.

Réponse aux demandes en français

Environnement Nouvelle-Écosse a identifié les membres du personnel qui ont les compétences nécessaires pour offrir des services en français pour répondre aux demandes orales et écrites provenant de la communauté acadienne et francophone, et qui sont prêts à le faire. Quand un membre du personnel croit qu'une demande dépasse sa capacité de répondre efficacement en français, il doit demander l'aide d'un membre du personnel qui parle français. Dans les cas où la demande est plus complexe, l'employé doit s'adresser à la coordonnatrice des services en français du ministère.

Inventaire des services en français

En plus des documents traduits aux cours des années précédentes, le Ministère a fait traduire les documents suivants en français et les a affichés sur son site Web :

- Cote d'air santé – Projet pilote du système d'avertissement
- Document – Nos espaces sauvages (publié en juin 2011)
- Consultation – Décontamination : Aidez-nous à rendre les sites contaminés sûrs et exploitables
- Rapport d'étape – Loi sur les objectifs environnementaux et la prospérité durable (*Environmental Goals and Sustainable Prosperity Act*)
- De l'eau pour la vie : Stratégie de la Nouvelle-Écosse pour la gestion des ressources en eau

Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs en 2010-2011

Consultez le tableau 1 pour connaître les progrès réalisés par Environnement Nouvelle-Écosse en 2010-2011.

Tableau 1 – Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs en 2010-2011

Objectifs	Résultats prévus : Plan stratégique pour les services en français 2009- 2013	Buts et objectifs du Ministère en 2010-2011	Mesures prévues en 2010-2011	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs en 2010-2011
<p><u>Objectif 1 – Cadre de travail et politique</u> Renforcer le cadre de travail en matière de réglementation, de réglementation et d'administration, à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p>	<p>1.1 – Cadre administratif et stratégique L'Office des affaires acadiennes et le ministre s'acquittent de leurs obligations prévues par la <i>Loi sur les services en français</i> et son règlement.</p>			
	<p>1.2 – Responsabilités des institutions Les institutions publiques désignées s'acquittent mieux de leurs obligations prévues par la <i>Loi sur les services en français</i> et son règlement.</p>	<p>Environnement Nouvelle-Écosse s'acquitte mieux de ses obligations en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i> et de son règlement.</p>	<p>- Continuer d'appuyer le travail des Affaires acadiennes et la mise en œuvre de la <i>Loi sur les services en français</i> en assurant la représentation du Ministère au sein du Comité de coordination des services en français. - Continuer de contribuer au rapport d'étape annuel du gouvernement sur les services en français.</p>	<p>- Le Ministère était représenté au sein du Comité de coordination des services en français. - Le Ministère a contribué au rapport d'étape annuel du gouvernement sur les services en français.</p>
<p><u>Objectif 2 – Prestation de services en français</u> Consulter, planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>2.1 – Consultations Les institutions publiques désignées offrent des services permettant de mieux répondre aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone qui ont été établis pendant les consultations.</p>	<p>Environnement Nouvelle-Écosse consultera la communauté acadienne et francophone au sujet des enjeux clés liés à l'environnement.</p>	<p>- S'assurer que la page Web liée aux consultations publiques du ministère soit disponible en français.</p>	<p>- Les renseignements liés aux consultations sur les sites contaminés ont été traduits; le document de travail intitulé « Nos espaces sauvages » a été traduit au cours de l'exercice 2010-2011 aux fins de consultations futures (publié en juin 2011). - L'objectif qui touche la traduction de la page Web</p>

Plan de services en français 2011-2012 du ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse

Objectifs	Résultats prévus : Plan stratégique pour les services en français 2009- 2013	Buts et objectifs du Ministère en 2010-2011	Mesures prévues en 2010-2011	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs en 2010-2011
				doit être révisé. Il ne s'applique pas nécessairement aux consultations sur les évaluations environnementales puisque les documents sont soumis en anglais seulement par les promoteurs de projets.
	<p>2.2 – Communications internes</p> <p>Les fonctionnaires connaissent mieux l'approche du gouvernement en matière de prestation de services en français. Ils sont davantage conscients des questions d'ordre culturel liées à la communauté acadienne et francophone et des exigences liées à la communication en français; ils font la promotion des services en français auprès du public.</p>	<p>Environnement Nouvelle-Écosse avisera son personnel des obligations du ministère en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i> et de son règlement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter officiellement une politique interne sur les communications orales pour assurer la prestation de services en français. - Élaborer une politique sur les communications écrites (p. ex. traduction de documents) pour améliorer la prestation de services en français. - Promouvoir et utiliser le programme <i>Bonjour!</i> au sein du Ministère. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le personnel du Ministère connaît mieux les exigences relatives aux services en français en ce qui a trait aux communications orales et écrites. - Une procédure opérationnelle ministérielle est en cours d'élaboration afin de clarifier les rôles et les responsabilités. - Le programme <i>Bonjour!</i> a été utilisé au sein du Ministère.
	<p>2.3 – Communications avec le public</p> <p>Les intervenants clés et la communauté comprennent mieux l'approche adoptée par le gouvernement pour offrir des services en français, ainsi que les programmes et les services qui leur sont offerts.</p>	<p>Environnement Nouvelle-Écosse fournira les renseignements publics importants en français et en anglais.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la traduction et la publication des documents clés en français. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les documents clés continuent d'être traduits en français (p. ex. Rapport d'étape de la loi sur les objectifs environnementaux et la prospérité durable, De l'eau pour la vie : Stratégie de la Nouvelle-Écosse pour la gestion des ressources en eau. - Le programme <i>Bonjour!</i> a été utilisé au sein du Ministère.

Plan de services en français 2011-2012 du ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse

Objectifs	Résultats prévus : Plan stratégique pour les services en français 2009- 2013	Buts et objectifs du Ministère en 2010-2011	Mesures prévues en 2010-2011	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs en 2010-2011
	<p>2.4 – Prestation de services</p> <p>Les services en français qui sont considérés comme prioritaires sont déterminés, des stratégies ou des approches relatives à la prestation de services sont mises en œuvre, et des services sont offerts.</p>	<p>Environnement Nouvelle-Écosse élaborera un plan de communications pour la prestation de services en français.</p>	<p>- Mettre en œuvre le plan de communications visant à promouvoir les services en français (p. ex. exigences liées aux services en français intégrées au processus de communication).</p>	<p>- Le personnel du Ministère connaît mieux les exigences relatives aux services en français en ce qui a trait aux communications orales et écrites. Une procédure opérationnelle ministérielle est en cours d'élaboration afin de clarifier les rôles et les responsabilités.</p>
	<p>2.5 – Ressources humaines</p> <p>La capacité de la fonction publique d'offrir des services en français a augmenté.</p>	<p>Environnement Nouvelle-Écosse continuera à renforcer sa capacité d'offrir des services en français en offrant aux employés la possibilité de développer, de maintenir et d'améliorer leurs compétences en français en suivant des cours de français.</p>	<p>- Déterminer la capacité du personnel d'offrir des services bilingues ou en français. - Offrir au personnel des possibilités, des outils d'apprentissage et des ressources pour le développement, le maintien et l'amélioration des compétences en français. - Afficher les possibilités de formation linguistique en français sur le site intranet. - Promouvoir l'atelier de sensibilisation <i>Coup d'œil sur l'Acadie</i> offert par les Affaires acadiennes et encourager les employés à y participer.</p>	<p>- La capacité du personnel d'offrir des services informels en français a été déterminée. - On a offert aux employés du Ministère des occasions de suivre des cours de français. - La participation des employés à la formation de sensibilisation <i>Coup d'œil sur l'Acadie</i> offerte par les Affaires acadiennes a été encouragée.</p>

Plan de services en français 2011-2012 du ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse

Objectifs	Résultats prévus : Plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère en 2010-2011	Mesures prévues en 2010-2011	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs en 2010-2011
<u>Objectif 3 – Développement communautaire et amélioration des capacités</u> Appuyer la communauté acadienne et francophone dans son développement à long terme et sa durabilité.	3.1 – Préservation et essor de la communauté Le gouvernement a aidé les organismes communautaires acadiens et francophones à atteindre leurs objectifs exprimés dans le Plan de développement global de la communauté pour 2009-2014.			
	3.2 – Centres scolaires communautaires Les centres scolaires communautaires acadiens et francophones offrent des services et des programmes à la communauté acadienne et francophone.			

Buts, objectifs et mesures pour l'année 2011-2012

Consultez le tableau 2 pour connaître les buts et objectifs établis par Environnement Nouvelle-Écosse afin d'améliorer les services en français en 2011-2012.

Tableau 2 – Buts, objectifs et mesures pour l'année 2011-2012

Objectifs	Résultats prévus : Plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère en 2011-2012	Mesures prévues en 2011-2012
<u>Objectif 1 – Cadre de travail et politique</u> Renforcer le cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i> .	1.1 – Cadre administratif et stratégique L'Office des affaires acadiennes et le ministre s'acquittent de leurs obligations prévues par la <i>Loi sur les services en français</i> et son règlement.		

Plan de services en français 2011-2012 du ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse

Objectifs	Résultats prévus : Plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère en 2011-2012	Mesures prévues en 2011-2012
	<p>1.2 – Responsabilités des institutions Les institutions publiques désignées s'acquittent mieux de leurs obligations prévues par la <i>Loi sur les services en français</i> et son règlement.</p>	<p>Environnement Nouvelle-Écosse s'acquitte mieux de ses obligations en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i> et de son règlement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer d'appuyer le travail des Affaires acadiennes et la mise en œuvre de la <i>Loi sur les services en français</i> en assurant la représentation du Ministère au sein du Comité de coordination des services en français. - Contribuer au rapport d'étape annuel du gouvernement sur les services en français avant le 1^{er} mars 2012. - Terminer la procédure opérationnelle ministérielle qui présente les obligations du Ministère prévues par la <i>Loi sur les services en français</i> et son règlement. - Inclure la procédure dans le manuel d'orientation des employés du Ministère.
<p><u>Objectif 2 – Prestation de services en français</u> Consulter, planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>2.1 – Consultations Les institutions publiques désignées offrent des services permettant de mieux répondre aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone qui ont été établis pendant les consultations.</p>	<p>Environnement Nouvelle-Écosse consultera la communauté acadienne et francophone au sujet des enjeux clés liés à l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que les consultations provinciales incluent au moins une séance en français, conformément au <i>Règlement sur les services en français</i>. - Faire traduire et publier les documents clés liés aux consultations publiques menées par le Ministère (à l'exception des documents d'évaluation environnementale préparés par les promoteurs de projets). - Collaborer avec le comité d'engagement et d'extension du Ministère afin de faire connaître les exigences liées aux services en français.
	<p>2.2 – Communications internes Les fonctionnaires connaissent mieux l'approche du gouvernement en matière de prestation de services en français. Ils sont</p>	<p>Environnement Nouvelle-Écosse avisera son personnel des obligations du Ministère en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i> et de son règlement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Terminer la procédure opérationnelle ministérielle qui présente les obligations du Ministère prévues par la <i>Loi sur les services en français</i> et son règlement. - Collaborer avec le comité d'engagement et d'extension

Plan de services en français 2011-2012 du ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse

Objectifs	Résultats prévus : Plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère en 2011-2012	Mesures prévues en 2011-2012
	davantage conscients des questions d'ordre culturel liées à la communauté acadienne et francophone et des exigences liées à la communication en français; ils font la promotion des services en français auprès du public.		du Ministère afin de faire connaître les exigences liées aux services en français. - Promouvoir et utiliser le programme <i>Bonjour!</i> au sein du Ministère.
	2.3 – Communications avec le public Les intervenants clés et la communauté comprennent mieux l'approche adoptée par le gouvernement pour offrir des services en français, ainsi que les programmes et les services qui leur sont offerts.	Environnement Nouvelle-Écosse fournira les renseignements publics importants en français et en anglais.	- Assurer la traduction et la publication des documents clés en français. - Promouvoir et utiliser le programme <i>Bonjour!</i> au sein du Ministère.
	2.4 – Prestation de services Les services en français qui sont considérés comme prioritaires sont déterminés, des stratégies ou des approches relatives à la prestation de services sont mises en œuvre, et des services sont offerts.	Environnement Nouvelle-Écosse établira un processus visant à intégrer les exigences relatives aux services en français au processus de communication.	- Mettre le personnel des communications au courant des exigences relatives aux services en français (effectué en juin 2011). - Terminer la procédure opérationnelle ministérielle qui présente les obligations du Ministère prévues par la <i>Loi sur les services en français</i> et son règlement. - Collaborer avec le comité d'engagement et d'extension du Ministère afin de faire connaître les exigences liées aux services en français.
	2.5 – Ressources humaines La capacité de la fonction publique d'offrir des services en français a augmenté.	Environnement Nouvelle-Écosse continuera à renforcer sa capacité d'offrir des services en français en offrant aux employés la possibilité de développer, de maintenir et d'améliorer leurs compétences en français en suivant des cours de français.	- Offrir au personnel des possibilités, des outils d'apprentissage et des ressources pour le développement, le maintien et l'amélioration des compétences en français. - Promouvoir l'atelier de sensibilisation <i>Coup d'œil sur l'Acadie</i> offert par les Affaires acadiennes et encourager les employés à y participer. - Dresser la liste du personnel du Ministère qui pourrait aider d'autres membres du personnel à

Plan de services en français 2011-2012 du ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse

Objectifs	Résultats prévus : Plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère en 2011-2012	Mesures prévues en 2011-2012
			faire une relecture de documents techniques qui ont été traduits afin d'assurer l'exactitude du contenu (sur demande des traducteurs des Affaires acadiennes ou du personnel du Ministère).
<p><u>Objectif 3 – Développement communautaire et amélioration des capacités</u> Appuyer la communauté acadienne et francophone dans son développement à long terme et sa durabilité.</p>	<p>3.1 – Préservation et essor de la communauté Le gouvernement a aidé les organismes communautaires acadiens et francophones à atteindre leurs objectifs exprimés dans le Plan de développement global de la communauté pour 2009-2014.</p>		
	<p>3.2 – Centres scolaires communautaires Les centres scolaires communautaires acadiens et francophones offrent des services et des programmes à la communauté acadienne et francophone.</p>		

Priorités de la communauté acadienne et francophone

Environnement Nouvelle-Écosse continuera à travailler avec les Affaires acadiennes et d'autres intervenants pour aborder les priorités soulignées par la communauté acadienne et francophone en ce qui a trait à l'environnement.

Conclusion : Contribution à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone

Environnement Nouvelle-Écosse reconnaît l'importance de la collaboration avec les Affaires acadiennes et d'autres intervenants pour améliorer les services en français offerts par les ministères à l'échelle de la province.